

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA QUINCAILLERIE ET DES
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2024**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 16 avril 2025

¹ Par Joël Minville, CPA auditeur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre**

	2024	2023
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	- \$	20 005 \$
Autofinancement (annexe B)	1 232 842	1 416 970
	1 232 842	1 436 975
CHARGES		
Coûts directs des activités (annexe C)	860 853	1 031 974
Frais d'administration (annexe D)	317 472	322 085
Frais de défense d'intérêts (annexe E)	47 443	66 531
Amortissement (annexe F)	3 165	3 439
	1 228 933	1 424 029
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	3 909	12 946
AUTRES PRODUITS (annexe G)	5 714	6 825
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	9 623 \$	19 771 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	7 581 \$	599 953 \$	607 534 \$	587 763 \$
Excédent des produits sur les charges	(3 518)	13 141	9 623	19 771
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	3 273	(3 273)	-	-
SOLDE À LA FIN	7 336 \$	609 821 \$	617 157 \$	607 534 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Bilan

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERMÉ

Trésorerie	387 051 \$	263 374 \$
Débiteurs (note 3)	285 242	266 113
Subvention	6 090	12 180
Frais payés d'avance	40 319	27 355
	718 702	569 022
PLACEMENT (note 4)	168 982	156 825
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	7 336	7 402
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	-	179
	895 020 \$	733 428 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERMÉ

Créditeurs (note 7)	117 063 \$	88 504 \$
Produits reportés	160 800	17 390
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	20 000
	277 863	125 894

ACTIF NET

ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATION CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

ACTIF NET NON AFFECTÉ	7 336	7 581
	609 821	599 953
	617 157	607 534
	895 020 \$	733 428 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	9 623 \$	19 771 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 986	3 172
Amortissement des actifs incorporels	179	267
Gain sur variation de la juste valeur des placements	(10 392)	(4 940)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	353	-
	2 749	18 270
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(19 129)	29 873
Subvention	6 090	39 049
Frais payés d'avance	(12 964)	2 177
Créditeurs	28 559	(31 799)
Produits reportés	143 410	(60 692)
	148 715	(3 122)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un placement	(1 765)	(151 885)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 473)	(488)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	200	-
	(5 038)	(152 373)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(20 000)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	123 677	(155 495)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	263 374	418 869
TRÉSORERIE À LA FIN	387 051 \$	263 374 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts socio-économiques et moraux de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Autofinancement

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les salaires comptabilisés à l'état des résultats sont répartis de la façon suivante :

	Coûts directs des activités	Administration	Frais de défense d'intérêts
Contrôleuse, comptabilité et gestion	0 %	100 %	0 %
Cheffe de la direction	32 %	68 %	0 %
Président	60 %	5 %	35 %
Autres employés	97 %	3 %	0 %

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des comptes clients, à l'exception des comptes clients d'un organisme sous influence notable, et de la subvention.

Les comptes clients d'un organisme sous influence notable sont comptabilisés au coût.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds mutuels.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Actifs incorporels

Le site internet est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 50 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	200 212 \$	181 083 \$
Comptes clients - organisme sous influence notable	85 030	85 030
	285 242 \$	266 113 \$

4. PLACEMENT

	2024	2023
Fonds mutuels (coût 153 649 \$)	168 982 \$	156 825 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	2024	2023
Matériel et outillage	19 734 \$	19 734 \$	-	-	-
Matériel informatique	27 963	23 565	4 398	3 205	
Mobilier de bureau	16 939	14 001	2 938	4 197	
	64 636 \$	57 300 \$	7 336 \$	7 402 \$	

6. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	2024	2023
Base de données	19 500 \$	19 500 \$	-	-	-
Site internet	74 251	74 251	-	179	
	93 751 \$	93 751 \$	- \$	179 \$	

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs	54 269 \$	23 185 \$
Salaires et vacances	55 080	60 774
Retenues à la source et charges sociales	2 149	1 488
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	5 565	3 057
	117 063 \$	88 504 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt de 60 000 \$, échu au cours de l'exercice	- \$	20 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	- (20 000)	
	- \$	- \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créateurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et à la subvention.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds mutuels dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

10. ENGAGEMENTS

Bail

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mai 2027 se terminera de manière anticipée suite à la promesse d'achat du bâtiment loué. Jusqu'à ce que l'achat du bâtiment soit officiellement signé, l'organisme paiera un loyer mensuel de 2 552 \$.

Acquisition de bâtiments

L'organisme s'est engagée à acheter un bâtiment au coût de 560 000 \$.

Contrat de travail

L'organisme s'est engagé, par contrat de travail, à payer une prime de départ à un employé. La prime payable au 31 décembre 2024 est de 2 500 \$. La prime sera augmentée, en moyenne, de 5 000 \$ par année et ce, jusqu'au 31 janvier 2028, soit pour la durée du contrat. La prime de départ s'accumule à concurrence d'une année de salaire. Une charge de 2 500 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2024 pour la prime de départ courue.

Ce contrat de travail prévoit aussi un boni annuel correspondant à 10 % du résultat net audité, limité à 5 000 \$. Une charge de 1 069 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2024 pour ce boni couru.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Financement

Le 14 mars 2025, l'organisme s'est vue accorder un emprunt de 420 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 1 %.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Renseignements complémentaires
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
--	-------------	-------------

ANNEXE A - SUBVENTIONS

Ministère de l'Éducation	- \$	3 000 \$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	- \$	17 005 \$
	- \$	20 005 \$

ANNEXE B - AUTOFINANCEMENT

annonces publicitaires	407 369 \$	398 680 \$
Commandites et ristournes	222 620	327 185
Cotisations	271 350	268 052
Participation aux activités	331 503	423 053
	1 232 842 \$	1 416 970 \$

ANNEXE C - COÛTS DIRECTS DES ACTIVITÉS

Salaires et charges sociales	324 932 \$	327 011 \$
Commissions et charges sociales	45 216	47 450
Consultants	3 808	22 624
Graphisme, audio-visuel et photographie	67 776	108 645
Impression	59 499	39 047
Poste et diffusion	28 986	23 179
Rédaction et traduction	46 224	51 425
Représentation et déplacements	13 843	16 828
Services aux participants	270 569	395 765
	860 853 \$	1 031 974 \$

ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	191 872 \$	179 332 \$
Assurances	4 545	6 949
Communications	6 852	6 799
Dépenses informatiques	23 083	21 356
Énergie	2 002	2 073
Entretien et réparations	2 937	2 433
Formation	6 394	5 959
Fournitures de bureau	9 507	9 937
Frais bancaires	16 864	13 390
Loyer	33 648	34 497
Publicité et promotion	789	15 570
Représentation et déplacements	6 231	13 084
Services professionnels	12 748	10 706
	317 472 \$	322 085 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATERIAUX

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2024**2023****ANNEXE E - FRAIS DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS**

Salaires et charges sociales	39 297 \$	38 827 \$
Consultants	-	15 000
Publicité et promotion	8 080	11 257
Représentation et déplacements	66	1 447
	47 443 \$	66 531 \$

ANNEXE F - AMORTISSEMENT

Amortissement des immobilisations corporelles	2 986 \$	3 172 \$
Amortissement des actifs incorporels	179	267
	3 165 \$	3 439 \$

ANNEXE G - AUTRES PRODUITS

Ajustement relié à une subvention	(6 090) \$	- \$
Fonds mutuels	1 765	1 885
Gain sur variation de la juste valeur des placements	10 392	4 940
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(353)	-
	5 714 \$	6 825 \$